

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 16 Juillet 2013

Le seize juillet deux mille treize à vingt-heures trente, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : MM Daniel **CEZARD**, Maire –Hugues **SCHIAVO**, Adjoint – Isabelle **CRETIN**, Adjointe - Jean-Marc **DAMAS**, Adjoint - Jean- Michel **BATAILLON** - Paulette **MOREL** - Gabriel **COUTHON** – Emmanuelle **ROCHIER** - Olivier **CHOMEL** – Ntelo **KINZONZI** - Thierry **SEMANAZ** - Claude **SAVIGNAT BILAUDOT**.

ABSENTS et excusés : Eric **RABATEL** - Raphaëlle **REVENU CHARVET** - Roselyne **MARMONNIER**
POUVOIRS : Raphaëlle **REVENU CHARVET** à Isabelle **CRETIN**

Secrétaire de séance : Emmanuelle **ROCHIER**

Date de la convocation : 10 juillet 2013

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations :

1. Autorisation de signer la convention de participation financière à la CLIS de l'Isle-d'Abeau
2. Création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (modification de temps de travail)
3. Subvention exceptionnelle pour le CROSS du Comité des Fêtes
4. Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un terrain pour aménager une plateforme de retournement pour le SICTOM.

Décisions

1. Choix des bureaux d'Etudes pour la suite du Projet Mairie-Poste-Médiathèque

Informations

- Rapports annuels Eau et Assainissement 2012
- Rapports annuels SICTOM 2012

Informations diverses

- Compte-rendu du Comité de Pilotage du 4/07/2013 concernant le Projet Mairie-Poste-Médiathèque
- Information Mission Locale et Pôle Emploi,
- Associations

Délibération n° D28_2013

Objet : Autorisation de signer la convention pour Participation financière aux charges scolaire de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) de l'Isle d'Abeau

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui nous a été transmise par la Commune de l'Isle d'Abeau concernant la participation financière aux charges de locaux scolaires des Classes suivantes :

- Classes déficients auditifs au Groupe Scolaire « LES CHARDONNERETS »
- Classe d'intégration Scolaire au Groupe Scolaire « LE COTEAU DE CHASSE »
- Classe Thérapeutique au Groupe Scolaire « LA PEUPLERAIE »

En effet, un enfant de Faverges a été scolarisé au titre de l'année scolaire 2012-2013 dans l'Etablissement « Les Chardonnerets ».

Cette participation s'élève à 1 112.70 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention,

- **DIT** que le règlement sera effectué sur avis des sommes à payer par mandant au compte 6281 et que les crédits sont prévus au BP 2013.

Délibération n° D29_2013

Objet : Création d'un poste d'adjoint territorial technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la décision du 11/06/2013, de modifier les horaires de la garderie du soir, soit de modifier l'heure de fermeture de 18 h à 18 h 30. Il convient donc d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la garderie du soir.

En accord avec l'agent et pour la bonne marche du service, il propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint territorial technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour 23 h 30 mn (23.50) hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le poste actuellement ouvert pour 21 h 50 (21,84) sera alors supprimé.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire,

- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la création de ce poste.

Délibération n° D30_2013

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –COMITE DES FETES « CROSS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le CROSS organisé par le Comité des Fêtes le 12 octobre 2013.

Cette journée appelée « Courir pour un sourire d'enfant » est une manifestation caritative dont les bénéfices seront reversés à l'association « Ninon Soleil ».

L'Association demande à la municipalité une aide exceptionnelle qui leur permettrait de payer les frais du poste de secours obligatoire dans ce genre de manifestation sportive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 200 Euros (deux cent euros) au Comité des Fêtes,

- **DONNE** pouvoirs au Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Délibération n° D31_2013

Objet : Autorisation de signer une Convention de mise à disposition de l'emplacement pour un aménagement d'une plateforme de retournement

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal le nouveau système de collecte des ordures ménagères mis en place par le SICTOM depuis le 15/06/2013.

Ce nouveau système impose l'utilisation de bacs roulants à sortir le jour de la collecte.

Afin de pouvoir effectuer la collecte dans l'impasse du Petit Taillis, il est nécessaire d'aménager une plateforme de retournement pour le camion du SICTOM.

Il a été demandé à Monsieur ROCHE Maurice l'autorisation d'utiliser et d'aménager une partie de son terrain situé au fond de cette impasse et cadastré A 302 pour environ 20 m².

Une convention de mise à disposition de ce terrain est proposée à Monsieur ROCHE et le Maire demande l'autorisation au conseil municipal, de signer cette convention.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DONNE** autorisation au maire de signer cette convention.

- **DIT** que les aménagements nécessaires seront pris en charge par la Commune.

DECISIONS :

PROJET MAIRIE/POSTE/MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des Bureaux d'Etudes et de Contrôle choisis pour la suite du projet Mairie/poste/Médiathèque.

Il précise que nous sommes restés dans l'enveloppe prévisionnelle malgré le rajout d'une étude de sol non prévue à l'origine.

Cette dépense totale s'élève à 9280 € HT soit 11099 € TTC

Il donne le détail ci-dessous :

Relevé Topographique :

• AGATE géomètre	1380.00 HT	1650.48 TTC
------------------	------------	-------------

Mission SPS Catégorie 2

• SALANSON J.Pierre	2990.00 HT	3576.04 TTC
• QUALICONSLT	3480.00 HT	4162.08 TTC

Bureau de Contrôle technique

• SOCOTEC	3000.00 HT	3588.00 TTC
• QUALICONSLT	4950.00 HT	5920.00 TTC

Etude de Sol G 12

• EGSOL	1910.00 HT	2284.36 TTC
• ALPS HYDROGEOTECHNIQUE	1972.25 HT	2358.81 TTC
• KAENA	2990.00 HT	3576.04 TTC

Le Maire précise que ces différents Bureaux ont été mis en relation avec le Cabinet d'Architectes pour la suite du Projet.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

INFORMATIONS :

Rapport Annuel 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de DOLOMIEU MONTCARRA :

SERVICE DES EAUX :

Monsieur SCHIAVO adjoint délégué au SIE fait un rapide compte rendu du Rapport annuel du Syndicat. Il rappelle que ce rapport est à la disposition des conseillers et du public à l'accueil de la Mairie.

Ce rapport rappelle les caractéristiques techniques, tarifaires, performance, investissement et les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Le SIE dessert 19 communes dont Faverges de la Tour et concerne 24140 habitants. Sa capacité de production est de 16 215 m3/ jour et comprend 19 réservoirs. La production annuelle s'élève à 2 164 883 m3.

Concernant la tarification, le prix du m3 s'élève à 1.03 € HT (abonnement et redevance pour l'agence de l'eau non compris).

La qualité des eaux distribuées est 100 % conforme, elle est régulièrement analysée et le rapport est à la disposition du public.

Il est précisé dans ce rapport, que le SIE accorde un dégrèvement à l'utilisateur victime d'une fuite après compteur difficilement décelable sous conditions.

L'estimation faite de ce dégrèvement accordé est d'environ 76 395.00 € pour 2012.

Pour les personnes en difficulté, il y a possibilité de bénéficier du fonds de solidarité Eau mis en place par le Conseil Général de l'Isère.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Ce service concerne 4327 abonnés pour 510 074 m³ facturés. La commune de Faverges est concernée dans les sections Grand Champ, Châteauvieux, Closel et Claritière, la Ranche et Varvotier ainsi que le centre village. La longueur globale du réseau est d'environ 4890 mètres.

Le réseau de Faverges est collecté par la station d'épuration des Avenièrès gérée par le Syndicat des Eaux des Abrets.

Le coût pour le particulier s'élève à 1.05 € HT du m³ consommé (abonnement et redevance pour l'agence de l'eau non compris).

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Rapport Annuel 2012 du SICTOM :

Monsieur DAMAIS adjoint délégué au SICTOM fait un rapide compte rendu du Rapport annuel du SICTOM. Il rappelle que ce rapport est à la disposition du public et des conseillers à l'accueil de la Mairie. Petit rappel de certains chiffres :

Le SICTOM comprend 4 communautés de communes adhérentes, ce qui représente 503 km² dont 152 habitants au km² soit 76517 habitants au total représentant 32 650 foyers. Il rappelle l'importance du tri, du recyclage afin de réduire la quantité de déchets ménagers. Il encourage fortement les habitants à faire du broyage et du compostage.

Quelques chiffres concernant la collecte sélective :

- emballages : 2004 ⇒ 7 kg / habitant	- papier : 2004 ⇒ 18 kg	- Verre : 2004 ⇒ 32 kg
2012 ⇒ 15 kg /habitant	2012 ⇒ 24 kg	2012 ⇒ 31 kg

De nombreux exemples sont cités dans le rapport.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Informations concernant la collecte :

Les bacs de regroupement pour les ordures ménagères sont supprimés. Les quelques points concernés sont :

- chemin de balatières, le ramassage s'effectuera aux portes des maisons et le camion ira faire demi-tour vers la ferme Picot.
- impasse des Sarrets : Il est prévu d'installer un fer à U pour attacher les poubelles individuelles des riverains.
- impasse du petit taillis : une plateforme de retournement sera faite par la mairie au fond de l'impasse.

Le SICTOM informera individuellement les riverains par courrier.

INFORMATIONS DIVERSES :

PROJET Mairie/Poste/Médiathèque :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le compte rendu de la dernière réunion du Groupe de travail au cours de laquelle a été présenté l'APS, leur a été transmis il y a 8 jours.

A la demande de Thierry SEMANAZ, il conviendrait de réfléchir à la destination du bâtiment Médiathèque qui pourrait également accueillir d'autres activités. Il serait judicieux de mutualiser ce bâtiment afin de justifier le coût qui est de + de 50 % du projet.

Isabelle CRETIN propose de disposer une alarme pouvant fonctionner indépendamment sur deux secteurs afin de pouvoir librement disposer de la salle expo sans pour autant utiliser le coin Médiathèque. Cela sera précisé aux Architectes.

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis la dernière réunion, il a reçu un document du bureau fluide pour le chauffage. Il donne lecture de ce document faisant part des avantages et des inconvénients des deux modes de chauffage pressentis soit :

- Chauffage unique Gaz – raccordement Médiathèque sur le chauffage gaz de la Mairie
- Mise en œuvre d'une Pompe à Chaleur air-eau réversible spécifique pour la Médiathèque

Après réflexion, il est décidé de choisir la solution chauffage gaz, moins couteuse et tout aussi efficace.

Nouvelle réunion du groupe de travail le 25 juillet à 18 heures : présentation de l'APD par le Bureau d'Architectes.

CONTRAT D'AVENIR et CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la bonne marche des services périscolaires il convient de réfléchir sur l'embauche d'un contrat d'avenir ou d'un contrat unique d'insertion. En effet, le service garderie du soir dépasse régulièrement les 20 élèves et nous sommes juste en encadrement actuellement assuré par une seule personne. Il serait souhaitable d'avoir deux encadrant de 16h30 à 17h30, d'autant plus que la fréquentation risque d'augmenter du fait de l'allongement de l'amplitude horaire jusqu'à 18h30.

Le service garderie pendant le temps de cantine est aussi limite, en moyenne 80 enfants restent à la cantine. Une personne supplémentaire ne serait pas en trop.

Le service Médiathèque actuellement géré par cinq bénévoles, se trouve débordé par le travail du réseau, des permanences, des différents travaux sur les livres et de l'accueil des scolaires. Il serait vivement souhaitable d'avoir une personne quelques heures par semaine.

Il convient également de penser à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de 2014/2015 qui ajouterait 45 minutes de temps d'activités pour les élèves assuré par du personnel communal.

Le personnel communal à temps non complet difficilement faire davantage d'heures car ces créneaux horaires sont déjà travaillés.

Un contrat sur une durée de 24 heures hebdomadaires pourrait répondre à tous ces besoins.

Monsieur le Maire propose au conseil de continuer à travailler avec Pôle Emploi et la Mission locale afin de choisir le contrat le mieux adapté à nos besoins.

Il informe que le Contrat d'avenir est aidé à 65 % par l'Etat, concerne un public de 16 à 25 ans avec peu de qualification mais doit être à temps complet et peut être renouvelé jusqu'à 36 mois.

Le Contrat unique d'insertion est aidé à 70 % par l'Etat (l'aide pouvant même, dans certains cas, aller jusqu'à 95%) pour un public en réinsertion ayant minimum 12 mois de chômage. Horaire minimum de 20 h hebdo pour 12 mois, renouvelable une fois.

Pour principe, Monsieur le Maire demande au conseil son accord afin de continuer la démarche avec les services concernés. Il demande aux conseillers de lui faire part s'ils connaissent des habitants de Faverges intéressés et rentrants dans les critères.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à prolonger la démarche.

ASSOCIATIONS :

Isabelle CRETIN adjointe déléguée rappelle au Conseil différentes dates de manifestations.

- 17/07 Concours de Boules de la FNACA
- 30/07 Don du sang à la Bâtie à 17 h
- 14/08 concours de boules de l'ACCA

La compétence Jeunesse de la CCVT ne fonctionne pas pendant l'été. Ils ont organisés un tournoi de foot qui a mobilisé environ 15 jeunes. Ils réitéreront cette initiative en septembre.

Nous avons une demande d'utilisation de notre Halle Marcel VERGNAUD par l'éducateur sportif du Collège St Bruno pour l'année scolaire 2013/2014.

En effet, il organise une session Basket et recherche un gymnase pour le mercredi matin de 10 à 12 h et le vendredi après midi de 14 à 17 h.

Le maire précise que le vendredi après midi la halle est utilisée par les Ecoles donc pas disponible. Il propose seulement la plage horaire du mercredi avec un coût de location à 7 € de l'heure.

Le conseil accepte sa proposition et donne son accord pour mettre à disposition la Halle le mercredi de 10 à 12 h au tarif de 7 € de l'heure.

Une convention d'utilisation sera établie et proposée.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de remerciements de l'amicale du personnel concernant l'octroi de leur subvention annuelle.
Prochain conseil municipal à définir en fonction des disponibilités de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Membres présents	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
CRETIN Isabelle	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
BATAILLON Jean-Michel	Conseiller municipal	
MOREL Paulette	Conseillère municipale	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
ROCHIER Emmanuelle	Conseiller municipal	
CHOMEL Olivier	Conseiller municipal	
KINZONZI Ntelo	Conseiller municipal	
RABATEL Eric	Conseiller municipal	
SEMANAZ Thierry	Conseiller municipal	
REVENU CHARVET Raphaëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à Isabelle CRETIN
SAVIGNAT BILLAUDOT Claude	Conseillère municipale	
MARMONNIER Roselyne	Conseillère municipale	